

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**22 NOVEMBRE 2007**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Société JOUQUIN –  
Marché de transports  
parascolaires et  
jumelage – Avenant n° 2**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 23 novembre 2007  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 30 novembre 2007  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 novembre 2007

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille sept, le 22 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT  
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur BINET à Monsieur LAURENT  
Madame USQUIN à Monsieur LEBRAY

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur MOREL

**N° DE DOSSIER : 07 G 01**

**OBJET : SOCIETE JOUQUIN - MARCHE DE TRANSPORTS PARASCOLAIRES ET  
JUMELAGE – AVENANT N° 2**

**RAPPORTEUR : Madame ALLARD**

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs**

Le 7 juillet 2005, le Conseil Municipal a attribué le marché de transports parascolaires à la Société JOUQUIN.

Afin d'améliorer la sécurité des enfants, la Ville a demandé à son prestataire que tous les cars utilisés par la Ville soient équipés de ceintures de sécurité dès la rentrée de septembre 2007.

Pour mettre en œuvre cette demande, la Société JOUQUIN a dû affecter au service de la Ville des véhicules neufs, la réglementation en vigueur n'imposant pas l'installation de ceintures sur les cars déjà en service. La participation au surcoût de l'amortissement de ces véhicules neufs implique la révision des conditions financières du marché.

Le coût annuel supplémentaire pour la Ville est estimé à 10 000 € T.T.C., soit 4,9 % du marché initial. Il est nécessaire de conclure un avenant au marché d'origine pour prendre en compte cette modification.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approver l'avenant n° 2 au marché de transports avec la Société JOUQUIN, d'autoriser le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS